

Réunion présentielle au HAILLAN

Présents : MM. CHEVALIER – BOUARD– FRIQUET - MANNEVAL

Excusés : M. AIT OUARAB – PARIZON – JOURDA - SACKO

Assiste : MM. VALLET (Directeur du Pôle Compétitions, Licences et Terrains)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 105 euros.

1- Etude des Obligations d'Encadrement – Article 7 RG de la LFNA

« Les clubs des équipes participant aux championnats N3 – R1 – R2 – R3 doivent avoir formulé **une demande de licence conforme au plus tard le jour de sa prise de fonction** (sous réserve de l'envoi des pièces via FOOTCLUBS).

A compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs cités ci-dessus sont pénalisés **de plein droit et sans formalité préalable**, par entraîneur non désigné et pour chaque match manquant disputé en situation irrégulière, de l'amende visée au barème financier de la LFNA.

De plus, dans un délai de 30 jours et à compter de la première date de leur championnat respectif, en plus des amendes financières, les clubs encourent une sanction sportive d'un point de retrait par match en situation d'infraction, de plein droit et sans formalité préalable, et ce jusqu'à régularisation. »

NATIONAL 3

Le club du **LIBOURNE F.C.** a décidé de se séparer de son entraîneur désigné depuis le début de saison.

Cette notification, adressée le 06 Novembre 2022, laisse au club un délai de 30 jours, **jusqu'au 06 Décembre 2022** inclus, pour désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du DES.

Passé ce délai, une amende de 340€ sera appliquée par rencontre dite irrégulière.

Le club du **STADE MONTOIS** a décidé de se séparer de son entraîneur désigné depuis le début de saison.

Cette notification, adressée le 04 Novembre 2022, laisse au club un délai de 30 jours, **jusqu'au 04 Décembre 2022** inclus, pour désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du DES.

La Commission prend note d'un courriel du club nommant **M. ZAHY Abdelkader** (DES) dont la Licence Technique Nationale sera enregistrée dans les prochains jours.

REGIONAL 1

Poule A :

Tous les entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Tous les entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

REGIONAL 2

Poule A :

Tous les entraîneurs désignés en poule A sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club de **l'U.A. COGNAC FOOTBALL (2)** a désigné M. MOKO Kenny comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, n'étant pas à jour de son recyclage BEF, ne pourra couvrir le club dès la validation de sa participation à cette formation continue de 16H00. La Commission décide de donner un délai dérogatoire, jusqu'au 31 Décembre 2022, pour enregistrer cette licence TECHNIQUE REGIONAL (dès validation de sa participation).

A défaut, une amende de 85€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Le club de **l'A.S. MERPINS** a désigné M. RIGALLAUD Romain comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, ne possédant pas le diplôme BEF ni en positionnement ou formation BEF, ne peut couvrir le club.

Le club concerné doit donc désigner un nouvel entraîneur titulaire du BEF, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

Dans cet intervalle, une amende de 85€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Le club du **F.C. RETHAIS** a désigné M. AUBOYER Stéphane comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, n'étant pas à jour de son recyclage BEF, ne pourra couvrir le club dès la validation de sa participation à cette formation continue de 16H00. La Commission décide de donner un délai dérogatoire, jusqu'au 31 Décembre 2022, pour enregistrer cette licence TECHNIQUE REGIONAL (dès validation de sa participation).

A défaut, une amende de 85€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Tous les autres entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le club de **l'AVENIR DE GOUZON** a désigné M. RIBES Baptiste comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, ne possédant pas le diplôme BEF ni en positionnement ou formation BEF, ne peut couvrir le club.

Le club concerné doit donc désigner un nouvel entraîneur titulaire du BEF, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

Dans cet intervalle, une amende de 85€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Le club des **FRANCO PORTUGAIS DE LIMOGES** avait désigné M. AVODE Abel Tiburce comme Entraîneur principal en R2 et a notifié la Commission d'un changement d'entraîneur le 20 Novembre 2022, désignant Mme CALOIN Jessica, titulaire du BEF.

Cette dernière n'étant pas à jour de son recyclage BEF, ne pourra couvrir le club dès la validation de sa participation à cette formation continue de 16H00. La Commission décide de donner un délai dérogatoire, jusqu'au 31 Décembre 2022, pour enregistrer cette licence TECHNIQUE REGIONAL (dès validation de sa participation).

A défaut, une amende de 85€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Tous les autres entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule D :

Le club de **JARNAC SPORTS** a désigné M. GRELIER Pierrick comme Entraîneur principal en R2.

Une suspension étant en cours jusqu'en 2023, il est demandé au club concerné de désigner un nouvel éducateur titulaire du BEF jusqu'à la date de fin de suspension. Cette désignation devra être adressée à l'instance régionale (vvallet@lfn.fff.fr), dès que possible.

Dans cet intervalle, une amende de 85€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Tous les autres entraîneurs de la poule D désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule E :

Le club de **BERGERAC LA CATTE** a désigné M. BENFARHONE Jawad comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, n'étant pas à jour de son recyclage BEF, ne pourra couvrir le club dès la validation de sa participation à cette formation continue de 16H00. La Commission décide de donner un délai dérogatoire, jusqu'au 31 Décembre 2022, pour enregistrer cette licence TECHNIQUE REGIONAL (dès validation de sa participation).

A défaut, une amende de 85€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Le club de **PRIGONRIEUX F.C.** a désigné M. MORENO Adrien comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, possédant le BEES 1^{er} Degré, ne pourra couvrir le club dès la validation de son équivalence BEF.

La Commission décide de donner un délai dérogatoire, jusqu'au 31 Décembre 2022, pour adresser une demande d'équivalence BEF.

A défaut, une amende de 85€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Tous les autres entraîneurs de la poule E désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule F :

Le club de **l'UNION PORTUGAISE DE PAU** a désigné M. BELHOUCINE Jamel comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, titulaire du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée, le diplôme minimum requis étant le BEF.

Le club concerné doit donc désigner un nouvel entraîneur titulaire du BEF, à l'instance régionale (vvallet@lfn.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

Dans cet intervalle, une amende de 85€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Tous les autres entraîneurs de la poule F désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe)

Poule G :

Tous les entraîneurs de la poule G désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

REGIONAL 3

Poule A :

Tous les entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Tous les entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule D :

Le club de **C.A. PEYRAT LA NONIERE** a désigné M. TROUBAT Laurent comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, bien qu'ayant fait monter cette équipe en R3, ne possède aucun diplôme et ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du BMF, à l'instance régionale (vvallet@lfn.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

Dans cet intervalle, une amende de 127€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Tous les autres entraîneurs de la poule D désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule E :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule F :

Le club de **I.A.S. SOYAUX** a désigné M. MONDO DAUPANY Patrick comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, n'étant pas à jour de son recyclage BEE, ne pourra couvrir le club dès la validation de sa participation à cette formation continue de 16H00. La Commission décide de donner un délai dérogatoire, jusqu'au 31 Décembre 2022, pour enregistrer cette licence TECHNIQUE REGIONAL (dès validation de sa participation).

A défaut, une amende de 127€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Tous les autres entraîneurs de la poule F désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule G :

Le club de **I'AVIRON BOUTONNAIS** a désigné M. DALES Jean François comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, bien qu'ayant fait monter cette équipe en R3, ne possède que les modules du CFF3 et ne peut couvrir l'équipe concernée, sans obtenir une certification du CFF3.

Le club doit donc inscrire cet éducateur à une certification CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du BMF, à l'instance régionale (vvallet@fna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

Dans cet intervalle, une amende de 127€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Tous les autres entraîneurs de la poule G désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule H :

Tous les entraîneurs de la poule H désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule I :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule J :

Tous les entraîneurs de la poule J désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule K :

Le club de **F.C. LA RIBERE** a désigné M. CAPDEVIELLE PERE Thierry comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, n'étant pas à jour de son recyclage BEE, ne pourra couvrir le club dès la validation de sa participation à cette formation continue de 16H00. La Commission décide de donner un délai dérogatoire, jusqu'au 31 Décembre 2022, pour enregistrer cette licence TECHNIQUE REGIONAL (dès validation de sa participation).

A défaut, une amende de 127€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Le club de l'**A.S. PONTOISE** a décidé de se séparer de son entraîneur désigné depuis le début de saison. Cette notification, adressée le 15 Novembre 2022, laisse au club un délai de 30 jours, jusqu'au 15 Décembre 2022 inclus, pour désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du BMF. Passé ce délai, une amende de 127€ sera appliquée par rencontre dite irrégulière.

Tous les autres entraîneurs de la poule K désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule L :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

2- Etude des Obligations d'Encadrement – Article 7 RG de la LFNA

Les clubs R1 et R2 Féminins et Jeunes puis R1 Foot Diversifié devront être en règle au plus tard le 15 Novembre de la saison en cours.

Passée cette date, la Commission Régionale du Statut des Educateurs adressera à chaque club en infraction un courrier d'information afin de régulariser la situation sous 30 jours.

Les sanctions sportives et financières seront appliquées à partir du 1er Janvier de la saison en cours.

La sanction financière correspond au montant du tarif des frais pédagogiques d'une formation CFF3 pour les équipes soumises à ce diplôme, ou d'une formation CFF2 pour les équipes soumises à ce diplôme.

Un bon de formation leur sera adressé pour inciter l'éducateur à passer sa formation.

REGIONAL 1 FEMININ

Poule unique :

Le club du **S.O. CHATELLERAULT** a désigné M. FELIX Tony comme Entraîneur principal en R1 Féminin.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3, à l'instance régionale (vallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **LIMOGES FOOTBALL** a désigné M. LAYLAVOIX Nicolas comme Entraîneur principal en R1 Féminin.

Ce dernier, n'étant pas à jour de son recyclage BEE, ne pourra couvrir le club dès la validation de sa participation à cette formation continue de 16H00. La Commission décide de donner un délai dérogatoire, jusqu'au 31 Décembre 2022, pour enregistrer cette licence TECHNIQUE REGIONAL (dès validation de sa participation).

A défaut, une amende correspondant aux frais de formation continue sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule unique désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

REGIONAL 2 FEMININ

Poule A :

Le club de l'**U.A. NIORT ST FLORENT** a désigné M. GERBE Yohan comme Entraîneur principal en R2 Féminin.

Ce dernier, ne possédant que les modules U7 du CFF1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module SENIOR du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@fna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module SENIOR du CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **C.S. ST MICHEL** a désigné M. POITRIMOLE Sébastien comme Entraîneur principal en R2 Féminin.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module SENIOR du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@fna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module SENIOR du CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U19 REGIONAL 1

Poule A :

Le **G.J. CHAMBERS SANILHAC COURSAC** a désigné M. GERVAIS Jean Christophe comme Entraîneur principal en U19 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@fna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **LIBOURNE F.C.** a désigné M. RAMAHANDRY Herimanjaka comme Entraîneur principal en U19 R1.

Ce dernier, ne possédant que le module U13 du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@fna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**U.S. LIMOGES LA BASTIDE** a désigné M. GARCIA Anthony comme Entraîneur principal en U19 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **F.C. ST ANDRE DE CUBZAC** a désigné M. GAYE THIAM Mamadou comme Entraîneur principal en U19 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club du **C.M.O. BASSENS** a désigné M. BARREIRO DE LEIRAS Helder comme Entraîneur principal en U19 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**U.S. LORMONT** a désigné M. CHERFAOUI Fahime comme Entraîneur principal en U19 R1.

Ce dernier, ne possédant que le CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **S.A. MERIGNACAIS** a désigné M. FROMAGEOND Didier comme Entraîneur principal en U19 R1.

Ce dernier, ne possédant que l'INITIATEUR 2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **U.S.J. ST AUGUSTIN** a désigné M. BLANC Yannick comme Entraîneur principal en U19 R1.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Tous les entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U18 REGIONAL 1

Poule A :

Le club de l'**A.S. AIXE SUR VIENNE** a désigné M. LOPEZ SUAREZ Kevin comme Entraîneur principal en U18 R1.

Ce dernier, ne possédant que l'INITIATEUR 1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **DOMPIERRE SAINTE SOULLE F.C.** a désigné M. GIRARD Elie comme Entraîneur principal en U18 R1.

Ce dernier, bien que possédant le BEF, est déjà désigné dans l'encadrement de l'équipe R2 SENIOR, le cumul de fonction sur des équipes soumises à obligation étant interdit au regard du Statut Fédéral.

Le club doit donc désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022. A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **S.C. ST JEAN D'ANGELY** a désigné M. ORENGA Michaël comme Entraîneur principal en U18 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club de l'**E.S. BOULAZAC** a désigné M. BLANC Hervé comme Entraîneur principal en U18 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **PRIGONRIEUX F.C.** a désigné M. EL MAHJOUBI Abdelilah comme Entraîneur principal en U18 R1.

Ce dernier, ne possédant que le module U19 du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module SENIOR et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module SENIOR et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le **G.J. BOE AGEN F.C** a désigné M. NICOLAS Pierre comme Entraîneur principal en U18 R1.

Ce dernier, bien que possédant le CFF3, n'a pas enregistré sa licence EDUCATEUR FEDERAL au sein du club.

Le club concerné doit donc enregistrer une licence EDUCATEUR FEDERAL via FOOTCLUBS, avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant au prix de la licence manquante sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U18 REGIONAL 2

Poule A :

Le **G.J. DES 3 VALLEES 86** a désigné M. TURBEAU Frederic comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module U11 du CFF1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. CERIZAY INTERBOCAGE** a désigné M. MERLET Grégoire comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **O.L. NIORT ST LIGUAIRE** a désigné M. GUERRIT Eddy comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module U19 du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module SENIOR et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module SENIOR et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club du **COSNAC F.C.** a désigné M. BOUROTTE Christophe comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. ENTENTE DES VERGERS** a désigné M. COUDERT Matthieu comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module U15 du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **E.S. GUERETOISE** a désigné M. CONTARIN Olivier comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module U19 du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module SENIOR et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module SENIOR et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **E.S. NONARDS ALTILLAC** a désigné M. LAROCHE Guillaume comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module U13 du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **C.A. RILHAC RANCON** a désigné M. RUCHAUD Jacques comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que l'INITIATEUR 1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. SARLAT MONTIGNAC** a désigné M. FOUQUART Théo comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**E.F. VAL DE VIENNE** a désigné M. CAILLETON Bruno comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que l'INITIATEUR 1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le **G.J. AMBARES CARBON BLANC** a désigné M. ENRIQUE Stéphane comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **C.S. FEYTIAT** a désigné M. FRACHET Olivier comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**U.S. NORD GIRONDE** a désigné M. LAMBAUDIE Nicolas comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **LIMOGES VIGENAL F.C.** a désigné M. DIABY Kouassou comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module SENIOR du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module U17/U19 et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module U17/U19 et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule D :

Le club de l'**E.S. BRUGES** a désigné M. EMANA Julien comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, bien que possédant le BMF, n'a pas enregistré sa licence TECHNIQUE REGIONAL au sein du club.

Le club concerné doit donc enregistrer une licence TECHNIQUE REGIONAL via FOOTCLUBS, avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant au prix de la licence manquante sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**U.S. CENON** a désigné M. RAYMOND Thibaut comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **F.C. DES GRAVES** a désigné M. MENDEZ Damien comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **F.C. PORTES ENTRE DEUX MERS** a désigné M. VEYSSY Nathan comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **F.C. TARGON SOULIGNAC** a désigné M. DE LAAGE DE MEUX Nicolas comme Entraîneur principal en U18 R2. Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule D désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule E :

Le **G.J. CONFLUENT ALBRET 47** a désigné M. BASSENE Souleymane comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. RIVE D'OLT** a désigné M. FORTUNATO Mickaël comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**A.S.M.U.R.** a désigné M. SBIHI Sébastien comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, bien que possédant le BMF, n'a pas enregistré sa licence TECHNIQUE REGIONAL au sein du club.

Le club concerné doit donc enregistrer une licence TECHNIQUE REGIONAL via FOOTCLUBS, avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant au prix de la licence manquante sera débitée sur le compte du club.

Le club des **BLEUETS NOTRE DAME DE PAU** a désigné M. ATA Smain comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module SENIOR du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module U17/U19 et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module U17/U19 et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **S.F. PEYREHORADE** a désigné M. LESPIAU Henri comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module U19 du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module SENIOR et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module SENIOR et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**A.S. TARNOS** a désigné M. KABS Damien comme Entraîneur principal en U18 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule E désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U17 REGIONAL 1

Poule A :

Le club du **C.S. LEROY ANGOULEME** a désigné M. DUROSIER Dimitri comme Entraîneur principal en U17 R1.

Ce dernier, ne possédant que le module U19 du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module SENIOR et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module SENIOR et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **BRESSUIRE F.C.** a désigné M. JOURNAULT Pierre comme Entraîneur principal en U17 R1.

Ce dernier, ne possédant que le CFF1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **CHAURAY F.C.** a désigné M. BOUNOUIF Abdelali comme Entraîneur principal en U17 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**E.S. GUERETOISE** a désigné M. FLOQUET Cyrille comme Entraîneur principal en U17 R1.

Ce dernier, ne possédant que l'INITIATEUR 1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **SAINT PALAIS SPORT** a désigné M. PLEUVERAUX Bastien comme Entraîneur principal en U17 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le **G.J. AMBARES CARBON BLANC** a désigné M. MOURA KOMENAN Anthony comme Entraîneur principal en U17 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. MEDOC ESTUAIRE** a désigné M. CHABOT Teddy comme Entraîneur principal en U17 R1.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le club de **BOULIACAISE F.C** a désigné M. LEGOUE William comme Entraîneur principal en U17 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **F.C. DU LANGONNAIS** a désigné M. NKANZA Nsoula comme Entraîneur principal en U17 R1.

Ce dernier, ne possédant que le CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **S.A. MERIGNACAIS** a désigné M. BRANCHER Bruno comme Entraîneur principal en U17 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U16 REGIONAL 1

Poule A :

Le club du **S.O. CHATELLERAULT** a désigné M. PERRIN David comme Entraîneur principal en U16 R1.

Ce dernier, bien que possédant le BEF, est déjà désigné dans l'encadrement de l'équipe R2 SENIOR, le cumul de fonction sur des équipes soumises à obligation étant interdit au regard du Statut Fédéral.

Le club doit donc désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022. A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Tous les entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le club du **BORDEAUX ETUDIANTS CLUB** a désigné M. BUREAU Yannick comme Entraîneur principal en U16 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U16 REGIONAL 2

Poule A :

Le club de l'**E.S. BUXEROLLES** a désigné M. SENECHAL Clément comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, **ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.**

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**E.S. CELLES VERRINES** a désigné M. SICART Romain comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, **ne possédant que le CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.**

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **CHAURAY F.C.** a désigné M. BERTHEUX Arnaud comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, **ne possédant que l'INITIATEUR 1, ne peut couvrir l'équipe concernée.**

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. ESPOIR SUD POITIERS** a désigné M. JOUSSELIN Rodolphe comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, **ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.**

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. MONTASEVRES** a désigné M. TEXIER Romuald comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, **ne possédant que le module U19 du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.**

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module SENIOR et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module SENIOR et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. EVSABB NUEILLAULBIERS** a désigné M. PANDESSOUS Mathéo comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. VAL DE VONNE** a désigné M. TRIQUARD Aymerick comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que le CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club de l'**U.S. CENON** a désigné M. MAULIN Tom comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module U9 du CFF1 ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **U.S.E. COUZEIX CHAPTELAT** a désigné M. THEVENY Stéphane comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **S.A. LE PALAIS SUR VIENNE** a désigné M. JEANROT David comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **PRIGONRIEUX F.C.** a désigné M. ELOMARI Abdelhak comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le club de **DOMPIERRE SAINTE SOULLE F.C** a désigné M. TEXIER Karl comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **A.S. MERPINS** a désigné M. TORRENT Axel comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que le CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **PERIGNY F.C** a désigné M. KIBONDZI Dylan comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **ROCHEFORT F.C.** a désigné M. LARGE Victorien comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que l'INITIATEUR 1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule D :

Le club de **R.C. BORDEAUX** a désigné M. FREDERICKSON Eric comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **I.E.S. EYSINAISE** a désigné M. BEAUVAL Xavier comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **U.S.C. LEOGNAN** a désigné M. BESSARION Victor comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **F.C. SUD GIRONDE** a désigné M. GAILLARD Jacques comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. VALLEE DU LOT** a désigné M. DARINI Dominique comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que l'INITIATEUR 2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule D désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule E :

Le **G.J. BOE AGEN F.C.** a désigné M. BENLLOCH Anthony comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que le CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. F.C.L.R. / F.C.V.O.** a désigné M. FERREIRA DA SILVA David comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le **G.J. RIVE D'OLT** a désigné M. BERNARD Fabien comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **F.C. LESCARIEN** a désigné M. MAZET Yoan comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club des **BLEUETS NOTRE DAME DE PAU** a désigné M. JEAN ELIE Jean Louis comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que le CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club des **S.F. PEYREHORADE** a désigné M. LAFOND Baptiste comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que le CFF1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **STADE MONTOIS** a désigné M. GRIBAILLAIT Mathias comme Entraîneur principal en U16 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF3 sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule E désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U15 REGIONAL 1

Poule A :

Le club de **LIMOGES FOOTBALL** a désigné M. VIVOLO Vincent comme Entraîneur principal en U15 R1.

Ce dernier, n'étant pas à jour de son recyclage BME, ne pourra couvrir le club dès la validation de sa participation à cette formation continue de 16H00. La Commission décide de donner un délai dérogatoire, jusqu'au 31 Décembre 2022, pour enregistrer cette licence TECHNIQUE REGIONAL (dès validation de sa participation).

A défaut, une amende correspondant aux frais de formation continue sera débitée sur le compte du club.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Tous les entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le club de **PESSAC F.C.** a désigné M. AISSAOUI Mehdi comme Entraîneur principal en U15 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **STADE MONTOIS** a désigné M. PIARRINE Philippe comme Entraîneur principal en U15 R1. Ce dernier, n'étant pas à jour de son recyclage BEES 1, ne pourra couvrir le club dès la validation de sa participation à cette formation continue de 16H00. La Commission décide de donner un délai dérogatoire, jusqu'au 31 Décembre 2022, pour enregistrer cette licence TECHNIQUE REGIONAL (dès validation de sa participation), ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2.

A défaut, une amende correspondant aux frais de formation continue sera débitée sur le compte du club.

Tous les entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U15 REGIONAL 2

Poule A :

Le **G.J. CERIZAY INTERBOCAGE** a désigné M. BOSSELIN Grégory comme Entraîneur principal en U15 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**U.A. NIORT ST FLORENT** a désigné M. YRIARTE Etienne comme Entraîneur principal en U15 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Tous les entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club de l'**E.S. BLANQUEFORTAISE** a désigné M. TALEB Walid comme Entraîneur principal en U15 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**E.S. BRUGES** a désigné M. GOUAL Saïd comme Entraîneur principal en U15 R2.

Ce dernier, possédant le CFF3 mais pas le CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**E.S. SAINTES FOOTBALL** a désigné M. SOTTEAU Pierre comme Entraîneur principal en U15 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module U15 du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module U13 et à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module U13 et de la certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **F.C. ST ANDRE DE CUBZAC** a désigné M. POMIER David comme Entraîneur principal en U15 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Tous les entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le club du **S.A.G. CESTAS** a désigné M. FAUCHE Michaël comme Entraîneur principal en U15 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Tous les entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U14 REGIONAL 1

Poule A :

Le club de l'**E.S. SAINTES FOOTBALL** a désigné M. QUICHAUD Maxime comme Entraîneur principal en U14 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Tous les entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club de l'**A.S. ST PANTALEON DE LARCHE** a désigné M. LABBE Michaël comme Entraîneur principal en U14 R1.

Ce dernier, bien que possédant le BEF, est déjà désigné dans l'encadrement de l'équipe R1 SENIOR, le cumul de fonction sur des équipes soumises à obligation étant interdit au regard du Statut Fédéral.

Le club doit donc désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022. A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Tous les entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le club de la **J.A. DAX** a désigné M. LEE Mickaël comme Entraîneur principal en U14 R1.

Ce dernier, bien que possédant le BEF, est déjà désigné dans l'encadrement de l'équipe R2 SENIOR, le cumul de fonction sur des équipes soumises à obligation étant interdit au regard du Statut Fédéral.

Le club doit donc désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022. A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **F.C. MEDOC CŒUR ATLANTIQUE** a désigné M. ALONSO Maxence comme Entraîneur principal en U14 R1.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **PAU F.C.** a désigné M. BURQUIER Jérémie comme Entraîneur principal en U14 R1.

Ce dernier, bien que possédant le CFF2, n'a pas enregistré sa licence EDUCATEUR FEDERAL au sein du club.

Le club concerné doit donc enregistrer une licence EDUCATEUR FEDERAL via FOOTCLUBS, avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant au prix de la licence manquante sera débitée sur le compte du club.

Tous les entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U14 REGIONAL 2

Poule A :

Le **G.J. AUNIS AVENIR LALEU** a désigné M. PROUX Frédéric comme Entraîneur principal en U14 R2.

Ce dernier, bien que possédant le BEF, est déjà désigné dans l'encadrement de l'équipe R3 SENIOR AUNIS AVENIR F.C., le cumul de fonction sur des équipes soumises à obligation étant interdit au regard du Statut Fédéral.

Le club doit donc désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022. A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**ETOILE MARITIME F.C.** a désigné M. SETILA Karim comme Entraîneur principal en U14 R2.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**E.S. GUERETOISE** a désigné M. DEVAUTOUR Nicolas comme Entraîneur principal en U14 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Tous les entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club de **LIBOURNE F.C.** a désigné M. BERNIER David comme Entraîneur principal en U14 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module U13 du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module U15 et à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module U15 et de la certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club de l'**U.S. LIMOGES BASTIDE** a désigné M. CELEN Gokhan comme Entraîneur principal en U14 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club du **F.C. ST ANDRE DE CUBZAC** a désigné M. STEPHAN Jordane comme Entraîneur principal en U14 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais de certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Tous les entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le club de l'**U.S. CENON** a désigné M. DUARTE Christophe comme Entraîneur principal en U14 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module U9 du CFF1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Le club de **SAINT PAUL SPORT** a désigné M. LAFOURCADE Geoffroy comme Entraîneur principal en U14 R2.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules et à la certification du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), avant le 31 Décembre 2022.

A défaut, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules et de la certification CFF2 sera débitée sur le compte du club.

Tous les entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

3- Demande équivalence et questions diverses

- Dossier F.C. BARPAIS – licencié LACAVE Fabrice

La C.R. STATUT DES EDUCATEURS est saisie d'une demande de dérogation du club du F.C. BARPAIS relative à la situation de M. LACAVE Fabrice. Ce dernier, titulaire d'une licence EDUCATEUR FEDERAL sur les saisons 2003 à 2006, n'a aucun diplôme recensé dans la base de données, et affirmant qu'il a bien passé des formations en AQUITAINE sur cette période.

Au regard de son parcours et malgré l'absence de preuve de diplôme, diplôme pourtant confirmé par une licence EDUCATEUR FEDERAL délivrée par la Ligue d'AQUITAINE, la CR STATUT DES EDUCATEURS décide de lui accorder une équivalence CFF1 et CFF2.

Prochaine réunion à déterminer.

Gérard CHEVALIER
Président de la C.R. Statut des Educateurs

Vincent VALLET
Secrétaire de séance,

Procès-Verbal validé le 30 Novembre 2022 par Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT, Secrétaire Générale de la LFNA

Annexe – Tableaux d'obligation d'encadrement

NATIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE UNIQUE					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 788	ANGET GENETS FOOT	2543913432	PARDEILHAN Cedric	DES	
505 684	AVIRON BAYONNAIS	319220051	BORDAGARAY Landry	DES	
506 983	C.A. NEUVILLE	1112446569	EL BRAHMI Badr	BEF	A fait monter l'équipe en N3 - Dérogation
542 564	E.S. GUERETOISE	1010884462	DAVAILLON Luc	DES	
553 258	F.C. PORTES ENTRE DEUX MERS	329213285	VERGES Antoine	DES	
500 111	S.O. CHATELLERAULT	2520431862	TAHIR Abdeslam	DES	
507 029	U.S. CHAUVIGNY	1000376022	MALLOYER Stephane	DES	
500 097	STADE MONTOIS	340511520	ZAH1 Abdelkader	DES	Licence à venir après résiliation contrat ancien entraîneur
500 211	F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX 2	300015491	CHALME Matthieu	DES	
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET	147712236	OLLIER Philippe	DES	
505 610	LIBOURNE F.C.	300319857	A DESIGNER AVANT LE 06/12		
501 681	PAU F.C. 2	2543214121	STRZELCZAK Laurent	DES	
506 978	NIORT CHAMOIS F.C. 2	82100024	TOURENNE Carl	BEES 2	
553 111	STADE POITEVIN F.C.	1172410637	DUDOIT Xavier	BEES 2	

SENIORS REGIONAL 1 POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023						
CLUBS		ENTRAINEUR				OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
548 135	R.C. PARTHENAY VIENNAIS	110118754	SOUCHARD Philippe	BEF	CDI	
514 648	BUXEROLLES E.S.	1129324902	BALMER Manuel	BEF	CDI	
507 002	LA LIGUGEEENNE	170002121	CHARRIER Jean Luc	BEES 2	CDI	
553 245	E.S. LA ROCHELLE	1110736554	FONTAINE Fabrice	DES	CDI	
541 521	F.C. NUEILLAUBIERS	140000784	CUVIER Sébastien	BEF	CDI	
507 038	U.E.S. MONTMORILLON	1129325601	ABREU Alberto	BEF	CDI	
525 269	F.C. CHAURAY	2543001176	DELENNE Jeremie	BEF	CDI	
520 162	O.L. NIORT ST LIGUAIRE	1172421929	BANGOURA Ousmane	BEF	CDI	
500 134	S.C. ST JEAN D'ANGELY	1011181849	ROBIN Mathieu	BEES 2	CDI	
548 907	ROYAN VAUX ATLANTIQUE	2210631955	LAIDET Pascal	BEF	CDD	
550 807	ROCHEFORT F.C.	1129322991	MIKELBRENCIS Martial	BEF	CDI	
553 111	STADE POITEVIN F.C. 2	170008296	PENOTY Geoffroy	BEES 2	CDI	
507 008	THOUARS FOOT 79	2007121180	MAURICE Corentin	BEF	CDI	
507 145	BRESSUIRE F.C.	1760000141	OLIVE Patrick	DES	CDI	

SENIORS REGIONAL 1 POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023						
CLUBS		ENTRAINEUR				OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
507 113	A.S. PANAZOL	1122470627	IHRAB Mohammed Amine	BEF	CDI	
507 200	E.S. BOULAZAC	339232350	MODESTE Olivier	BEF	CDI	
506 980	BRIVE E.S.A.	1172410704	KOUCHA Bachir	BEES 2	CDI	
520 177	C.S. FEYTIAT	170008357	ROUSSY Stéphane	BEES 2	CDI	
509 585	J.A. ISLE	1109309429	GOUX Nicolas	BEF	CDI	
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL	1102440197	HENRI Alvin	DES	CDI	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	380529878	AZAHAF Yassine	DES	CDI	
505 679	S.A. MERIGNACAIS	390520479	BEKA Roland	BEF	CDI	
509 442	LORMONT U.S.	310605552	AMAR BAHIDA Mohammed	BEF	CDI	
505 722	STADE MEDARDAIS	339236900	MARQUEZANNE Laurent	BEF	CDI	
531 523	A.S. ST PANTALEON	1020584260	LABBE Michaël	BEF	CDI	
513 424	U.S. MUSSIDAN	310241263	HOLOD Cyril	BEF	CDI	
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C. 2	1110642881	PERRIER David	BEF	CDI	
552 085	TRELISSAC F.C. 2	170002630	SLIJEPEVIC Zivko	DES	CDI	

SENIORS REGIONAL 1 POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023						
CLUBS		ENTRAINEUR				OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
550 698	F.C. BASSIN ARCAÇON	320532009	ESOR Marvin	BEF	CDI	
514 041	LES CROISES DE BAYONNE	319209484	MERCADIER Bruno	BEF	CDI	
500 021	STADE BORDELAIS 2	2544251647	DA ROCHA Bruno	BEES 2	CDI	
525 228	S.A.G. CESTAS	339233645	ACHERITEGUY Sylvain	BEF	CDI	
505 814	LA BREDE F.C.	329221274	BONNAVE Damien	BEF	CDI	
563 803	F.C. DES GRAVES	340524654	NAVARRI Sébastien	BEF	CDI	
505 608	ARIN LUZIEN	319217545	MILHERES Julien	BEF	CDI	
513 182	F.C. ST MEDARD EN JALLES	339254132	LASSARTE David	BEF	CDI	
535 772	ST PAUL SPORT	129968758	BLANCHARD Yannick	DES	CDI	
534 716	HIRIBURUKU AINHARA	339231347	BAFCOP Emmanuel	DES	CDI	
500 400	JEUNESSE VILLENAVAISE	310606818	NAVARRO Cédric	DES	CDI	
590 250	F.C. TARTAS ST YAGUEN	340519041	DEGUILLE Gaël	BEF	CDI	
530 332	F.C. LESCARIEN	2519425350	AIGON Andric	BEF	CDD	
518 856	F.C. MARMANDE	180512096	HERIVEAU Olivier	DES	CDI	

SENIORS REGIONAL 2 POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
518 051	C.S. LEROY ANGOULEME	1931018875	GUETATFA Ammar	BEF	
520 480	E.S. BEAUMONT ST CYR	1172416463	DELINEAU Teddy	BEF	
507 145	BRESSUIRE F.C. 2	1129326528	PAULET Jacky	BEF	
500 111	S.O. CHATELLERAULT 2	1062110555	PERRIN David	BEF	
523 946	EVEIL LE TALLUD	1110334526	BAUDRY Sébastien	BEF	
507 029	U.S. CHAUVIGNY 2	1100930272	GATEFAIT Romulad	BEF	
507 422	S.A. MONCOUTANT	112451296	REZEAU Quentin	CF3	Formation BEF - Contrat de travail - Double licence EDUCATEUR
506 963	C.S. NAINTRE	1132422639	BAILLY Guillaume	BEF	
515 733	A.S. ECHIRE ST GELAIS	422100012	GLOMBARD Luigi	BEF	
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT	1199240657	MOREAUX David	BEF	
507 255	C.A. ST SAVIN ST GERMAIN	182412263	CHAMPAUX Mickael	BEF	
530 866	U.S. ST SAUVEUR 79	1119305050	NOIRAUT Damien	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
525 269	CHAURAY F.C. 2	1132430328	GALATEAU Guillaume	BEF	
581 749	CHARENTE LIMOUSINE F.C.	1190524167	LALIEVE Stéphane	BEF	
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL 2	1070100027	MOCO Kenny	BEF	manque recyclage formation continue
507 272	A.S. COZES	2300510010	KOUROGHLI Jamel	BEF	
581 833	DOMPIERRE SAINTE SOULLE	1129337141	GIRARD Elie	BEF	
560 801	ETOILE MARITIME F.C.	210410174	TJOCK Jean	BEF	
522 182	F.C. FONTAINE LE COMTE	1109311209	FAVRELIERE Guillaume	BEF	
514 415	A.S. MERPINS	1152416192	RIGALLAUD Romain	BMF	
521 755	A.M.S. MIGNALOUX BEAUVOIR	170008325	ECALLE Patrick	BEF	
507 564	U.S. MIGNE AUXANCES	1110642681	GOUINEAU David	BEF	
511 566	PERIGNY F.C.	1102434727	LECLERE Damien	BEF	
510 978	FOOTBALL CLUB RETHAIS	1110641897	AUBOYER Stéphane	BEF	manque recyclage formation continue

SENIORS REGIONAL 2 POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 370	A.S. AIXE SUR VIENNE	1110335669	REGINAUD Franck	BEF	
507 048	C.S. BOUSSAC	1110332517	GARDES Gilles	BEF	
546 431	U.S.E. COUZEIX CHAPTELAT	1132427454	DESIR Nicolas	BEF	
521 180	U.S. DONZENACOISE	2809212080	DEYZAC Laurent	BEF	
542 347	AVENIR DE GOUZON	2544150516	RIBES Baptiste	BMF	
509 585	J.A. ISLE 2	2488317518	RUFFE David	BEF	
544 360	E.S.M. LA SOUTERRAINE	1122473429	LEROY Thierry	BEF	
507 946	S.A. LE PALAIS SUR VIENNE	1102437230	VANDERDONCKT Olivier	BMF	Formation BEF
540 403	LIMOGES BEAUBREUIL F.C.	1129347081	OUKATTOU Youssef	BEF	
527 359	A.M. FRANCO PORTUGAIS LIMOGES	1102444934	CALOIN Jessica	BEF	Manque formation continue
519 926	J.S. LIMOGES LAFARGE	1101560497	DALBY Patrick	BEF	
542 517	TULLE FOOTBALL CORREZE	1100648510	MACHADO Philippe	DES	

SENIORS REGIONAL 2 POULE D - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
515 156	U.S. BOUSCATAISE	310518954	NASSIET Simon	BEF	
553 257	F.C. ESTUAIRE HAUTE GIRONDE	310517513	CHEVREAU Aurélien	BEF	
507 098	JARNAC SPORTS	1109314181	GRELIER Pierrick	BEF	manque formation continue - suspension jusqu'au 03 Janvier 2022
505 610	LIBOURNE F.C. 2	430630888	CHEMIN Matthieu	BEF	
582 233	LIMENS J.S.A.	390513264	BALES Kévin	BMF	Formation BEF
582 232	F.C. MEDOC ATLANTIQUE	820010594	LASLANDES Lilian	BEF	
505 679	S.A. MERIGNACAI 2	1119309112	VIDES Pedro	BEF	
590 252	A.S. NONTRON ST PARDOUX	300315005	BELAIR Jean Claude	BEF	
552 605	E.S. SAINTES FOOTBALL	1119311007	LOPEZ PERALTA Nicolas	BEF	
517 135	J.S. SIREUIL	1109307964	BENSLIMANE Abdelhady	BMF	Dérogation - A fait monter l'équipe en R2
505 581	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	2328090310	BOUDINE Emmanuel	BEF	
580 630	F.C. DU GRAND ST EMILIONNAIS	390302379	BRINDOR Alain	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE E - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 110	C.A. BEGLAIS	340521482	SOMBODEY Yvon	BMF	Formation BEF
545 618	U.S. BERGERAC LA CATTE	2543164190	BENFARHONE Jawad	BMF	manque formation continue
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C. 2	590910484	HUGOT Christophe	BEF	
511 449	U.S. CENON	2545432032	MAKHOUKHI Sidi Mohamed	BEF	
525 228	S.A.G. CESTAS 2	319222605	BRUNET Vincent	BEF	
560 218	F.C. MASCARET	390511375	CARON Yann	BEF	
521 899	F.C. PESSAC ALOUETTE	339233200	ARIBI Hacene	BEF	
524 054	PRIGONRIEUX F.C.	319221704	MORENO Adrien	BE 1	Equivalence BEF à obtenir
550 818	F.C. SARLAT MARCILLAC	2543314076	BELFOUL Imad	BEES 2	
544 160	UNION ST BRUNO	339235301	DESTANG Emmanuel	BEF	
501 540	C.A. STE HELENE	310607083	FERRET Pierre	BEF	
580 608	TALENCE F.C.	340524437	ALOY Wilfried	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE F - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 841	S.U. AGENAIS	1856520010	AUDU Nicolas	BEF	
522 239	ENT. BOE BON ENCONTRE	170008172	JOURDAN Alexis	BEF	
580 553	CONFLUENT FOOT 47	338902698	FAYNEL Guillaume	DES	
531 681	F.C. DOAZIT	300314863	DUBROCA Jean Pierre	BEF	
544 734	F.C. DU LANGONNAIS	801812006	LIVRAMENTO Raphael	BEES 2	
522 899	S.A. MAULEONNAIS	329207461	BAZE Pascal	BEF	
524 114	A.S.M.U.R.	339248051	MLAAB Jamal	BEF	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC 2	2319922672	MAURICE BELAY Nicolas	BEF	Licence en cours
581 319	F.A. MORLAAS EST BEARN	300905105	LESFAURIES Vincent	BEF	
526 571	UNION PORTUGAISE DE PAU	320540955	BELHOUCINE Jamel	CFF3	
500 097	STADE MONTOIS 2	339233806	JERPHANION Sylvain	BMF	Formation BEF
505 589	STADE YGOSSAIS	339235933	PORTRON Ludovic	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE G – ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 701	ANDERNOS S.F.C.	2358056285	TOUNKARA Bandiougou	BEF	
505 788	LES GENETS D'ANGLLET 2	300529468	CAZENAVE Maxime	BEF	
505 552	E.S. AUDENGE	350524974	CAPDEVILLE Jerome	BEF	
580 598	F.C. BASSIN ARCACHON 2	390515634	HODOUL Marvin	BEF	
505 684	AVIRON BAYONNAIS 2	310854040	LOUSTALOT Maxime	BEF	
505 689	J.A. BIARRITZ	360513434	ETCHEMENDY Philippe	BEF	
506 296	BIGANOS F.C.	310606833	MURVILLE Eric	BEF	
525 223	E.S. BLANQUEFORTAISE	170002493	RAOUL Jean François	BEES 2	
505 739	J.A. DAX	310516017	LEE Mickael	BEF	
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET 2	170000423	FONTENAY Gerard	BEES 2	
506 101	ELAN BEARNAIS ORTHEZ	311037068	CHARLES Franck	BEF	
531 446	S.C. ST PIERRE DU MONT	339236801	DUCHENE Olivier	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 – ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE A

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
545 731	E.S. AUBINRORTHAIS	2959310711	LAGIN Celio	BEF	
514 648	E.S. BUXEROLLES 2	2545442946	MEHL Gautier	BMF	
506 935	C.O. CERIZAY	2543665682	BROSSEAU Florian	BMF	
527 361	A.S. PORTUGAIS CHATELLERAULT	1190361286	DA SILVA Luis	BEF	
507 002	LA LIGUGEEENNE 2	2227757780	POUMEROULIE Emmanuel	BEF	
506 983	C.A. NEUVILLE 2	110642431	MARCELIN Alain	BMF	
551 759	OZON F.C.	480621773	MAHOMED ISOP Max Hans	BMF	
590 241	F.C. PAYS DE L'OUIN	1109303154	MORIN Sebastien	BEF	
547 106	E.S. ST CERBOUILLE	1182422350	TOCREAU Matthieu	BMF	
581 270	U.S. ST VARENT PIERREGEAY	1132419324	MEDERIC Simon	CFF3	Formation BMF en 3 ans
511 552	F.C. VRINES	1122463451	LERAY Simon	BMF	
507 008	THOUARS FOOT 79 2	2544362508	CHIENG Theo	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 – ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE B					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
515 100	A.S. AIFFRES	1122473366	MICHEL Samuel	BEF	
590 364	AUNIS AVENIR F.C.	1100784055	PROUX Frederic	BEF	
581 429	AVENIR F.C. 79	2543175206	ROUZADE Alexandre	BMF	
549 380	CAP AUNIS A.S.P.T.T.	1100930651	PITEAU Loïc	BEF	
546 422	E.S. CELLES VERRINES	1112446463	HINSCHBERGER Bastien	BEF	
554 150	ANCIENS LALEU LA PALLICE	1112451664	REPENTIN Anthony	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
525 006	A.S.M. NIEUL SUR MER	2543291372	PIGEOT Erwan	BMF	
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT 2	1110342968	LARGEAU Olivier	BEF	
520 162	O.L. NIORT ST LIGUAIRE 2	1129325206	BOBINEAU Denis	BEF	
581 234	U.S. PAYS MAIXENTAIS	1129317874	GUERINEAU Ludovic	BEF	
590 217	A.S. PAYS MELLOIS	1110177772	BAUDRY Patrice	BEF	
520 360	VOUILLE STADE 79	1129319855	DE SOUSA Anthony	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3

SENIORS REGIONAL 3 – ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE C					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 370	A.S. AIXE SUR VIENNE 2	1110334313	FRUGIER Eric	BEF	
545 032	U.S. BESSINES MORTEROLLES	2528718727	FORVILLE Emmanuel	BEF	
541 490	F.C. DU CONFOLENTAIS	1119313836	CHAMBRE Stephane	BEF	
580 780	LIMOGES VIGENAL F.C.	1129343630	AZOUZ Mourad	BEF	
560 360	LIMOGES FOOTBALL	821827604	DAGUIN Fabien	BEF	
514 249	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	2545878569	BEGAY Guillaume	BEF	
523 094	E.S. NOUAILLE	170000407	FELDEN Alain	BEES 2	
507 113	A.S. PANAZOL 2	1109306647	FARHAT NASFI Naoufel	BEF	
526 779	STADE RUFFECOIS	1109307836	LEQUILLEUX Yohann	BEF	
514 247	E.S. ST BENOIT	1129336394	RUIZ Grégory	BMF	
582 365	F.C. USSON ISLE JOURDAIN	1182427727	AUZENET Nicolas	BMF	
523 943	U.S. VICQ SUR GARTEMPE	1122472112	VILLERET DE LA MOTTE Antonin	BEES 1	

SENIORS REGIONAL 3 – ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE D					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
545 740	E.F. AUBUSSONNAIS	1129334205	RICHIN Julien	BEF	
517 422	A.S. BEYNAT	1129339994	SANTOS DE ALMEIDA Carlos	BMF	
542 564	E.S. GUERETOISE 2	1020665587	BOURDEAU Thomas	BMF	
509 585	J.A. ISLE 3	2544887356	DESCHAMPS Ludovic	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe
518 561	C.A. MEYMACOIS	1190363029	VIALLE Jean Francois	BEF	
517 423	C.A. PEYRAT LA NONIERE	1110643244	TROUBAT Laurent	Aucun	A fait monter l'équipe en R3
520 169	C.A. RILHAC RANCON	1110332693	JOUGLARD Didier	BEF	
517 419	U.S. ST LEONARD DE NOBLAT	1110341202	ALLOUIS Fabrice	BEF	
531 523	A.S. ST PANTALEON DE LARCHE 2	1109316624	NIFEUR Fabrice	BMF	
527 459	A.S. ST SULPICE LE GUERETOIS	1112448824	EL GANFOUD Abdelkrim	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe
513 951	S.S. STE FEREOLE	1100386621	BLATT Daniel	BMF	
542 517	TULLE FOOTBALL CORREZE 2	1182420151	MOREIRA Cedric	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 – ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE E					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
519 918	F.C. ARGENTACOIS	1129327208	DELMAS Eric	BEF	
561 239	F.C. AURENCE ROUSSILLON	1101560409	BRISAUD Maurice	BEF	
531 736	A.S.P.O. BRIVE	2543700495	EL AZ El Housseine	BEF	
506 980	E.S.A. BRIVE 2	1152423586	BROSSARD Jeremy	BEF	
560 219	U.S. CHANCELADE MARSAC	310242142	LERISSON Didier	BEF	
512 162	A.S. CHATEAUNEUF NEUVIC	170002588	ELAZ Abdelaziz	BEES 2	
544 358	A.S. JUGEALS NOAILLES	329204587	VERLHAC Philippe	AS	Dérogation - A fait monter l'équipe
520 177	C.S. FEYTIAT 2	1110332703	DANDRIEUX Didier	BEF	
561 069	FOOTBALL CLUB LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC	370524865	CHARRON Paul	BEF	
522 163	LIMOGES LANDOUGE	1152417807	BOURRET Jeremy	BEF	
526 158	E.S. NONARDS / ALTILLAC	538216444	BAUDOT Jonathan	BEF	
552 085	TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C.3	2543743466	BILADJETA DJETABA Haringa	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE F					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
516 946	C.O. COULOUNIEUX CHAMIERIS	311037806	COUTELLEC Erwan	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
563 725	LA ROCHE RIVIERES F.C.	2543627932	DUMAIS Yohann	BEF	
560 527	PERIGORD CENTRE F.C.	1876524143	GERARD Rudy	I2	Formation BEF
525 270	A.S. PUYMOYEN	1129337647	ALEXIS Patrick	BMF	
517 978	C.A. RIBERACOIS	370521404	JOURDAIN Gaël	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
500 089	O.F.C. RUELLE	1142417182	SABOURAUD Charlie	CFF3	Formation BMF
509 184	A.M.S. SOYAUX	1129347221	MONDO DAUPANY Patrick	BEF	manque formation continue
523 322	A.S. ST JUNIEN	1109312942	BLANCHARD Julien	BMF	
512 943	A.S. ST YRIEIX	1109307972	ROUIS Mikael	BMF	
590 172	F.C. THENON LIMEYRAT	300530718	ALLOSSE Sebastien	BEF	
520 964	S.C. VERNEUIL SUR VIENNE	1100781318	DUBREIL Laurent	BMF	
528 905	A.S.F.C. VINDELLE	2544457845	LE HECHO Morgan	CFF1	Formation BMF

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE G					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 500	ALLIANCE DU MORON F.C.	1122459351	CHATARD Sebastien	BEF	
560 188	ALLIANCE FOOT 3B	110051529	EL ARCHI Addnane	BEF	
520 359	AVIRON BOUTONNAIS	1110342736	DALES Jean Francois	Modules CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe - manque certification
505 572	R.C. BORDEAUX	2318043892	BAHOUA Grace	BMF	
541 452	A.S. CABARIOTAISE	1119311299	CHARRIER Alexandre	BMF	
550 805	F.C. JONZAC ST GERMAIN	1129325147	GLANDIER Yvan	BEF	
505 554	F.C. LOUBESIEN	339232851	MOREIRA CARNEIRO Jaime	LICENCE B UEFA	
512 082	U.S. MARENNAISE	1172414220	RICHARD Vincent	BEF	
500 451	AVENIR DE MATHA	1129326529	PERRIN Gerard	BEF	
551 473	F.C. RIVE DROITE 33	350513415	CABRERA Olivier	BEF	
580 630	F.C.G. ST EMILIONNAIS 2	319222616	VILLEGENTE Samuel	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
507 850	SAINT PALAIS SPORT	1129326049	CALDERON Diego	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE H					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
552 034	F.C. ARSAC LE PIAN MEDOC	329208956	HADJADI Jeremy	BEF	
535 776	C.M.O. BASSENS	2547959308	ADJOU Ibrahim	BMF	
525 223	E.S. BLANQUEFORTAISE 2	319209550	LECOMTE Jerome	BEF	
505 674	BORDEAUX CHANTECLERC	380512674	TCHAPMI WANDA Philippe	BEF	
549 868	A.V. CASSENEUIL PAILLOLES	311040159	CHARENTON Thomas	BEF	
553 792	COTEAUX LIBOURNAIS F.C.	390518078	MAULUN Germain	BEF	
550 080	A.S. GENSAC MONTCARET	430608165	GARRIOU Philippe	BEF	
509 442	U.S. LORMONT 2	339236901	MARTINEZ Christophe	BEF	
553 247	F.C. MONTPON MENESPLET	1420308903	VALLADIER Frederic	BEES 2	
540 445	A.S. PAYS DU DROPT	2543167977	COMBAUD Clement	BMF	
518 036	A.S. TAILLANAISE	350513950	CAMILLERI Gregory	BEF	
548 772	F.C. VALLEE DU LOT	2348016417	KEITA Mamadou	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE I					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
519 360	O. BISCARROSSE	329212981	DUVAL ARNOULD Thomas	BEF	
505 598	LES COQS ROUGES DE BORDEAUX	339247010	DE OLIVEIRA Yohan	BEF	
515 156	U.S. BOUSCATAISE 2	2543682789	HAUBARD Adrien	BMF	
518 856	MARMANDE F.C. 47 (2)	380511943	SUBRAN Stephane	BEF	
552 012	F.C. MARTIGNAS ILLAC	2546810990	TRAN VAN KIEN Stephane	BMF	
590 336	F.C. MONTESQUIEU	2411227699	BURANELLO Franck	BMF	
515 831	E.S. MONTOISE	2548293524	DE SA CORREIA Jose	Modules CFF3	Formation BMF en 3 ans
530 328	F.C. PARENTIS	319207366	LAVIELLE Michael	BEF	
560 792	F.C. PORTE AQUITAINE 47	319207461	CARMAUX Damien	BEF	
553 258	F.C. PORTES ENTRE DEUX MERS 2	360512006	DOS REIS Jean	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
531 514	C.A. SALLOIS	1225005100	BATTISTINI Fabrice	BEF	
590 250	F.C. TARTAS ST YAGUEN 2	340523781	ALONSO Laurent	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE J					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 608	ARIN LUZIEN 2	340531160	TAPIA Thomas	BEF	
505 723	ELAN BOUCA LAIS	1810666783	LOUKIL Slim	BEE5 1	Equivalence BEF à proposer
500 343	S.C. CADAUJAC	1142422219	HEBRAS Simon	I2	Formation BEF
524 058	HASPARREN F.C.	319200635	CAMIADE Sebastien	BEF	
534 716	HIRIBIRUKO AINHARA 2	1886512588	DUTILLIEU Andre	BEF	
505 697	C.S. LANTONNAIS	2558639194	KEITA Ibrahima	BMF	Formation BEF
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC 3	2544388804	CARPENTIER Theo	BMF	
549 706	F.C. ST MARTIN DE SEIGNANX	310249975	LEGAZ Francois Xavier	BEF	
513 182	F.C. ST MEDARD EN JALLES 2	310115512	SAVATE Eric	BMF	
526 554	F.C. ST VINCENT DE PAUL	329208706	DE SA David	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
533 943	A.S. TARNOS	300903662	SAUT Vincent	BMF	
523 568	LES LABOURDINS USTARITZ	339231726	PIMENTEL Charles	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE K					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
552 099	S.C. ARTHEZ LACQ AUDEIOS	2229659880	LAUNAY Jerome	BEF	
517 569	A.S. ARTIX	2544588693	ALPHONSE Kimberley	BMF	
505 681	F.C. BELIN BELIET	380527517	AUTHIAT Michael	BEF	Attente résiliation du club quitté
505 774	F.C. HAGETMAUTIEN	329230140	ANIES Laurent	BEF	
505 876	UNION JURANCONNAISE	339247622	CAZENAVE Dominique	BMF	
544 832	F.C. LA RIBERE	329206455	CAPDEVIELLE PERE Thierry	BEF	manque formation continue
521 556	F.C. BARPAIS	310607725	DICHARRY David	AS	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
550 698	E.S.M.A.N. MEILLON	300319820	DUFAU Gilles	BEF	
505 712	A.S. PONTOISE	329225967	ENTRAINEUR A DESIGNER AVANT LE 15 DECEMBRE 2022		
517 632	O. PARDIES	399051510	CAMGUILHEM Jean Pierre	BEF	
535 722	SAINT PAUL SPORT 2	2545364249	CISSE Oumar Deen	BMF	
500 440	JEUNESSE VILLENVAISE 2	340524664	MORSLI Gaetan	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE L					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 811	BAZAS PATRONAGE	330011113	LANDAIS Pierrick	BEF	
563 803	F.C. DES GRAVES 2	300621368	DUTREUIL Jean Marie	BEF	
505 814	LA BREDE F.C. 2	320544845	LABORIE Romain	BMF	
530 332	F.C. LESCARIEN 2	339236008	CHIGE Jerome	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
530 682	LABENNE O.S.C.	370524442	LAUFERON Gerard	BMF	
524 438	F.C. LONS	2543348397	AZZDINE Mourad	BMF	
544 158	LUY DE BEARN F.C.	311421113	LIQUET Patrick	BEES 1	Equivalence BEF à proposer
581 319	F.A. MORLAAS EST BEARN 2	319219336	SARTHOU Ludovic	BEF	
560 162	F.C. PAYS AUROSSAIS	329203667	FRAUCIEL Jean	BEF	
528 537	A.L. POEY DE LESCAR	340519148	BATS Yohan	BEF	
581 325	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C.	370529249	GAUDFROY Fabien	BEF	
510 983	LA VIOLETTE ATURINE	329203653	BALCON Thierry	BMF	Formation BEF

FEMININES REGIONAL 1 Poule UNIQUE - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
535 776	C.M.O. BASSENS	2547959308	ADJOU Ibrahim	BMF	
505 674	AVIRON BAYONNAIS	340516930	REY Henri	CFF3	
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C.	329202937	PIALAT Serge	BMF	
507 145	BRESSUIRE F.C.	2547208088	NDOUMBE MBOTA Aurelien	CFF3	
560 980	E.S.A. BRIVE	1142425099	LAURENT Sebastien	BMF	
500 111	S.O. CHATELLERAULT	1119312367	FELIX Tony	CFF3	Manque certification
581 856	GRADIGNAN F.C.	390523345	SOULETIS Audrey	CFF3	
560 360	LIMOGES FOOTBALL	1110889842	LAYLA VOIX Nicolas	BEF	Manque formation continue
524 114	A.S.M.U.R.	329208252	POEYDOMENGE Laurent	BEF	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	301560127	LAMAGNERE Pascal	BEF	
501 681	PAU F.C.	339234811	JEANTINES Jean Michel	AS	
517 415	E.S. TROIS CITES POITIERS	1190111285	CORNILLEAU Sophie	CFF3	
552 085	TRELISSAC ANTONNE F.C.	310607039	LACOTTE David	AS	
734 317	A.S.J. SOYAUX CHARENTE 2	2544333805	JARRY Desire	BMF	

FEMININES REGIONAL 2 Poule A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Initiateur ou Module CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C.	1152417597	MENANTEAU Tony	BMF	
500 111	S.O. CHATELLERAULT 2	110347055	GUIGNARD Thierry	CFF3	
542 564	E.S. GUERETOISE	1110643206	COURTY Denis	BEF	
553 245	E.S. LA ROCHELLE	2544350259	POULLAIN Fabrice	BEF	
560 360	LIMOGES FOOTBALL 2	1122470200	CROUSILLAC Amelie	I1	
507 038	U.E.S. MONTMORILLON	1190525078	SERVOUZE Franck	BMF	
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT	1162414394	GERBE Yohan	Module U6/U7	
546 434	F.C.C. ORADOUR SUR VAYRES	1110339651	PAILOT Nicolas	Module U19	
517 415	E.S. POITIERS 3 CITES 2	1129335028	CARTILLI Hasan	BEF	
550 807	ROCHEFORT F.C.	1109318879	BOISGROLLIER Aurélien	AS	
507 081	C.S. ST MICHEL	2427620246	POITRIMOLE Sebastien	Aucun	
531 523	A.S. ST PANTALEON DE LARCHE	110654262	FEUCHT Xavier	BEF	

FEMININES REGIONAL 2 Poule B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Initiateur ou Module CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 788	LES GENETS D'ANGLET	2011069059	GERARD Christophe	CFF3	
580 598	F.C. BASSIN D'ARCACHON	301088065	ANDEOL Mickael	BEF	
523 444	E.S. CANEJAN	1192418138	NADAL Emeline	Modules CFF3	
505 760	E.S. EYSINAISE	2358044744	MASKOURI Rachid	CFF3	
581 856	F.C. GRADIGNAN 2	320542760	DUFFAU Oceane	Modules CFF3	
522 271	A.S. LIVRADAISE	2546531455	BERNARD Emilie	BMF	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC 2	339252536	RIEGEL Stephane	Modules CFF3	
500 021	STADE BORDELAIS	310528071	DA SILVA Jessica	CFF3	
560 816	FOOTBALL CLUB SUD 17	301560111	DUMORTIER Michel	BEES 2	
580 608	TALENCE F.C.	1129327743	DEBENNE Davy	BEF	
552 085	TRELISSAC ANTONNE F.C. 2	310524385	BARDOU Guillaume	CFF3	

U19 REGIONAL 1 poule A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 953	G.J. AUNIS AVENIR LALEU	1182418064	CHAILLE Victor	CFF3	
560 506	G.J. CHAMIERIS - SANILHAC - COURSAC	380516229	GERVAIS Jean Christophe	Modules CFF3	Manque certification
505 610	LIBOURNE F.C.	339255099	RAMAHANDRY Herimanjaka	Module U13	
582 728	U.S. LIMOGES BASTIDE	290318235	GARCIA Anthony	Modules CFF3	Manque certification
500 089	O.F.C. RUELLE	2210726084	LOUARN Arnaud	CFF3	
505 581	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	9602401865	GAYE THIAM Mamadou	Modules CFF3	Manque certification
500 440	JEUNESSE VILLENAVE	310252825	NOSALYK Stephane	BMF	

U19 REGIONAL 1 poule B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
535 776	C.M.O. BASSENS	310521496	BARREIRO DE LEIRAS Helder	Modules CFF2	
523 443	E.S. BRUGES	360525090	SABOULARD Medhi	BMF	
509 442	U.S. LORMONT	380521007	CHERFAOUI Fahime	CFF2	
552 012	F.C. MARTIGNAS ILLAC	329228699	NAUDIN Cedric	BMF	
505 679	S.A. MERIGNACAI (2)	340531815	FROMAGEOND Didier	I2	
553 258	F.C. PORTES ENTRE DEUX MERS	339231964	LEGLISE Yannick	BEF	
549 491	U.S.J. ST AUGUSTIN	300903642	BLANC Yannick	Aucun	

U19 REGIONAL 1 poule C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
563 803	F.C. DES GRAVES	310518718	SESE Nicolas	BMF	
505 814	LA BREDE F.C.	301086186	LACROIX Benjamin	CFF3	
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET	340517412	SENTENAC Reynald	BMF	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	1122469027	BILLAUD Maxime	BMF	
526 282	BLEUETS NOTRE DAME DE PAU	329204874	EL JAOUHARI Mounir	AS	
551 473	F.C. RIVE DROITE 33	329203669	BAROS Franck	BEF	
500 097	STADE MONTOIS	340510490	SALVAT Christophe	BMF	
561 248	G.J. VALLEE DU LOT	390526335	BELLI Fouad	CFF3	

U18 REGIONAL 1 poule A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 370	A.S. AIXE SUR VIENNE	390510433	LOPEZ SUAREZ Kevin	I1	
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C.	1129326326	NOIRAUD Eric	BEF	
507 145	BRESSUIRE F.C.	1192413767	CHARRUAU Thomas	BEF	
500 111	S.O. CHATELLERAULT	1129340683	CHARRIER Yohann	CFF3	
525 269	CHAURAY F.C.	2543167687	BRUN Edgar	BMF	
581 833	DOMPIERRE SAINT SOULLE F.C.	1129337141	GIRARD Elie	BEF	Entraîneur désigné en R2 SENIOR
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT	1129319770	SARRIEAU Rodolph	BEF	
553 111	STADE POITEVIN F.C.	1172418366	MOIGNER LAVENAC Ewald	BEF	
552 605	E.S. SAINTES FOOTBALL	1152418171	MARCHESSON Fabien	BEF	
500 134	S.C. ST JEAN D'ANGELY	319219738	ORENGA Michael	Modules CFF3	Manque certification

U18 REGIONAL 1 poule B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C.	311035489	EL KOUN Rachid	BEES 1	
507 200	E.S. BOULAZAC	310526964	BLANC Herve	Modules CFF3	Manque certification
506 980	E.S.A BRIVE	1726237740	LAHAYE Remy	BMF	
505 610	LIBOURNE F.C.	360522457	GUERRIER Damien	BMF	
560 360	LIMOGES FOOTBALL	1172421179	LUCIANI Necim	BEF	
509 442	U.S. LORMONT	339237692	HABOUCHI Lahouari	BEF	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	340522465	RAFI Ali	BEF	
524 054	PRIGONRIEUX F.C.	2543509451	EL MAHJOUBI Abdelillah	Module U19	
552 085	TRELISSAC ANTONNE F.C.	300622502	HAZERA Olivier	BEF	
542 517	TULLE FOOTBALL CORREZE	1162412615	POUMIER Jerome	CFF3	

U18 REGIONAL 1 poule C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 684	AVIRON BAYONNAIS	2545987159	BOEDEC Alan	BMF	
514 041	LES CROISES DE BAYONNE	380512130	JAUREGUI Jon	CFF3	
560 878	G.J. BOE AGEN F.C.	300537772	NICOLAS Pierre	CFF3	Licence EDUCATEUR à enregistrer
525 226	UNION BORDEAUX SAINT JEAN	2543075905	HARZALLAH Nassim	BMF	
525 228	S.A.G. CESTAS	380525728	LOUAFI Cyrille	BEF	
518 856	MARMANDE F.C. 47	380521672	BERNATAS Kevin	CFF3	
505 679	S.A. MERIGNACAIS	300541581	MICHAUD Kevin	BEF	
501 681	PAU F.C.	311037720	PEREZ SANCHEZ Mathieu	BEF	
500 021	STADE BORDELAIS	329227015	YAHYAOUI Anis	BMF	
500 440	JEUNESSE VILLENAVE	339255600	MARQUES Raphael	BMF	

U18 REGIONAL 2 poule A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
582 161	G.J. 3 VALLEES 86	100782428	TURBEAU Frederic	Module U11	
561 179	G.J. BOUTONNAIS EN MELLOIS	2543639294	RIGOULAY Luca	BMF	
563 794	F.C. CANTON DE COURCON	2545570395	PHELIPPEAU Axel	BMF	
560 923	G.J. CERIZAY INTERBOCAGE	1122466478	MERLET Gregoire	Modules CFF3	Manque certification
552 505	G.J. VALLEE VIENNE ET MOULIERE CHAUVIGNY	1162417244	MONFORT Sullivan	BMF	
507 002	LA LIGUEENNE	1505635398	CAMPOS RUIZ Patrick	CFF3	
520 162	O.L. NIORT ST LIGUAIRE	1100385757	GUERIT Eddy	Module U19	
525 277	A.S.A. COURONNERIES POITIERS	2547630407	KINANGA DIAVITA Micaela	CFF3	
507 008	THOUARS FOOT 79	2287722614	OBIN Thomas	BMF	

U18 REGIONAL 2 poule B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 506	G.J. CHAMIERES SANILHAC COURSAS	310249415	GRANGER Stéphane	BMF	
534 037	COSNAC F.C.	1100781534	BOURLOTTE Christophe	Modules CFF3	Manque certification
553 654	G.J. ENTENTE DES VERGERS	1132412647	COUDERT Matthieu	Module U15	
542 564	E.S. GUERETOISE	1132413082	CONTARIN Olivier	Module U19	
544 360	E.S.M. LA SOUTERRAINE	2543141495	RAYMOND Alexandre	BMF	
526 158	E.S. NONARDS ALTILLAC	1190524281	LAROCHE Guillaume	Module U13	
560 983	G.J. RIBERAC AULAYE TOCANE	360529108	MARTY Frederic	CFF3	
520 169	C.A. RILHAC RANCON	1180017373	RUCHAUD Jacques	initiateur 1	
560 928	G.J. SARLAT MONTIGNAC	320548934	FOUQUART Theo	Modules CFF3	Manque certification
549 980	E.F. VAL DE VIENNE	1129319014	CAILLETON Bruno	initiateur 1	

U18 REGIONAL 2 poule C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
561 227	G.J. AMBARES CARBON BLANC	300621434	ENRIQUE Stephane	Modules CFF3	Manque certification
514 428	E.S. CHAMPNIERS	1172410306	AUBRIT Vincent	AS	
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL	1142419079	MOREAU Romain	BMF	
520 177	C.S. FEYTIAT	1129322413	FRACHET Olivier	Modules CFF3	Manque certification
553 245	E.S. LA ROCHELLE	2308102215	GIBIER Pierre Alexandre	CFF3	
551 006	U.S. NORD GIRONDE	300759539	LAMBAUDIE Nicolas	Modules CFF3	Manque certification
580 780	LIMOGES VIGENAL F.C.	1102441615	DIABY Kaoussou	Module SENIOR	
505 581	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	300530199	FOUCHER Pierre	BMF	

U18 REGIONAL 2 poule D - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
519 360	BISCARROSSE OLYMPIQUE	300761877	RATTON Olivier	BMF	
525 223	E.S. BLANQUEFORTAISE	310116023	LEVI Richard	AS	
523 443	E.S. BRUGES	2544004638	EMANA Julien	BMF	Licence Technique à enregistrer
505 837	A.G.J.A. CAUDERAN	2328132514	AMRAM Marc	BEF	
511 449	U.S. CENON	2543868829	RAYMOND Thibaut	Modules CFF3	Manque certification
563 803	F.C. DES GRAVES	390512958	MENDEZ Damien	Modules CFF3	Manque certification
553 258	F.C. PORTES ENTRE DEUX MERS	2543445553	VEYSSY Nathan	Modules CFF3	Manque certification
531 446	S.C. ST PIERRE DU MONT	300759256	VALLEE Boris	AS	
551 098	F.C. SUD GIRONDE	390519008	DULUC Alexis	CFF3	
547 677	F.C. TARGON SOULIGNAC	310526711	DE LAAGE DE MEUX Nicolas	Aucun	

U18 REGIONAL 2 poule E - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 915	G.J. CONFLUENT ALBRET 47	399051104	BASSENE Souleymane	Modules CFF3	Manque certification
524 058	HASPARREN F.C.	340523657	GOMES Benjamin	BEF	
560 917	G.J. LES RIVES D'OLT	319224766	FORTUNATO Mickael	Modules CFF3	Manque certification
530 332	F.C. LESCARIEN	339235792	TARDAN Max	AS	
524 114	MAZERES UZOS RONTIGNAN	319210775	SBIHI Sebastien	BMF	Licence Technique à enregistrer
506 101	E.L. BEARNAIS ORTHEZ	170002168	DENION Jean Marc	BEES 2	
526 282	PAU BLEUETS NOTRE DAME	390523002	ATA Smain	Module SENIOR	
527 825	S.F. PEYREHORADE	2546562740	LESPIAU Henri	Module U19	
531 930	U.S. ST PALAIS 64	300534833	ONDARTS Mathieu	BMF	
533 943	A.S. TARNOS	380519833	KABS Damien	Modules CFF2	

U17 REGIONAL 1 Poule A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite un AS ou CFF3)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
518 051	C.S. LEROY ANGOULEME	1110642878	DUROSIER Dimitri	Module U19	
507 145	BRESSUIRE F.C.	2543594036	JOURNAULT Pierre	CFF1	
500 111	S.O. CHATELLERAULT	1129320215	BENGUENAOUI Abdellah	CFF3	
525 269	CHAURAY F.C.	1109303075	BOUNOUIF Abdelali	Modules CFF3	Manque certification
581 428	GATI FOOT	2543390797	MARSAULT Cindie	BMF	
542 564	E.S. GUERETOISE	1102445462	FLOQUET Cyrille	Initiateur 1	
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT	2543729025	COLLE Clement	BMF	
511 566	PERIGNY F.C.	430624287	GAUDIN Joel	BEF	
553 111	STADE POITEVIN F.C.	370524742	CAPELA CLARA Alexis	BEF	
507 850	SAINT PALAIS SPORT	2338139356	PLEUVERAUX Bastien	Modules CFF2	

U17 REGIONAL 1 Poule B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite un AS ou CFF3)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
561 227	G.J. AMBARES CARBON BLANC	2543516142	MOURA KOMENAN Anthony	Modules CFF2	
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C.	821827983	MESSIBA Jeremy	BEF	
505 610	LIBOURNE F.C.	2544376230	FARRUDJA Glenn	BMF	
560 360	LIMOGES FOOTBALL	1102433973	BONNEAU Frederic	CFF3	
560 919	G.J. LINARS FLEAC NERSAC	1100785340	NANGLARD Ludovic	BEF	
581 310	G.J. MEDOC ESTUAIRE	310525238	CHABOT Teddy	Aucun	
520 169	C.A. RILHAC RANCON	2543392057	MUNOZ RUIZ Nicolas	CFF3	
531 523	A.S. ST PANTALEON	2543477666	REBOLLO Benjamin	BEF	
552 085	TRELISSAC ANTONNE F.C.	339255577	AKKI Mohamed	BEF	
500 440	JEUNESSE VILLENAVE	319207600	FEUILLERAT Loïc	BEF	

U17 REGIONAL 1 Poule C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite un AS ou CFF3)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 684	AVIRON BAYONNAIS	2544425917	RODRIGO Arnaud	BMF	
514 041	LES CROISES DE BAYONNE	1856516345	LE MOEL Marc	BEF	
505 597	BOULIACAISE F.C.	1092119410	LEGOUE William	Modules CFF3	Manque certification
544 734	F.C. DU LANGONNAIS	2543607074	NKANZA Nsouala	CFF2	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	380518564	PUCHEU PLANTE Lucas	BEF	
505 679	S.A. MERIGNACAIS 2	329208592	BRANCHER Bruno	Modules CFF3	Manque certification
501 681	PAU F.C.	2543535512	CALANDRAU Alessandro	BMF	
535 772	ST PAUL SPORT	1811094714	FERRADOU Florent	BEF	
500 021	STADE BORDELAIS	319221140	MAHAMAT BINDI Ahmat	Initiateur 2	Formation BEF
500 097	STADE MONTOIS	340516277	JOYEUX Stephane	BEF	

U16 REGIONAL 1 POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
582 161	G.J. 3 VALLEES 86	1129323034	GABILLAT Sebastien	BEES 1	
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C.	2543731293	DANIEL Enzo	BMF	
507 145	BRESSUIRE F.C.	2543754356	GODET Charles	BMF	
500 111	S.O. CHATELLERAULT	1062110555	PERRIN David	BEF	Encadre déjà la R2
542 564	E.S. GUERETOISE	1109304383	SOTTEAU Vincent	BEF	
519 926	J.S. LIMOGES LAFARGE	2543753823	OUAHBI Yassir	BMF	
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT	2543653686	CHARGE Hugo	BMF	
553 111	STADE POITEVIN F.C.	2520182786	CARRIERE Cyrille	BEFF	
552 605	E.S. SAINTES FOOTBALL	2544313916	GAVAUD Stephane	BEF	
507 008	THOUARS FOOT 79	1122463687	PUAUD Corentin	BMF	

U16 REGIONAL 1 POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C.	1876510479	FACHAN Damien	Initiateur 1	Formation BEF
506 980	E.S.A. BRIVE	420748155	BOUGUERRA Yonni	BMF	
500 045	C.M.O. FLOIRAC	329220568	SOUPET Damien	BMF	
500 211	GIRONDINS DE BORDEAUX	301086474	TANGUY Emmanuel	BEF	
505 610	LIBOURNE F.C.	319216629	BOUBET Julien	BMF	
560 360	LIMOGES FOOTBALL	1109313345	JACQUEMAIN Julien	BEF	
505 581	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	240322085	LENTZ Jeremy	CFF3	
500 021	STADE BORDELAIS	339233966	MARCHET Christophe	BEF	
552 085	TRELISSAC ANTONNE F.C.	340526520	AZIZOU Karim	BEF	
500 440	JEUNESSE VILLENAVE	319218803	VALLOIR Benoit	BEF	

U16 REGIONAL 1 POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 608	ARIN LUZIEN	329201691	VERGEZ Jean Louis	CFF3	
580 598	F.C. BASSIN ARCACHON	2543391079	HAUCHERE Antonin	BMF	
505 684	AVIRON BAYONNAIS	339244002	ESSABAR Mouhssine	AS	
514 041	LES CROISES DE BAYONNE	310703341	CABOT Lionel	BEF	
500 042	BORDEAUX ETUDIANTS CLUB	310604606	BUREAU Yannick	Modules CFF3	Manque certification
525 288	S.A.G CESTAS	2543889433	CALLEJA Theo	BMF	
544 376	F.C. DU LANGONNAIS	230385769	AMOAKON Christian	BEF	
518 856	MARMANDE F.C. 47	320550145	DESBOURDIEUX Louis	BEF	
505 679	S.A. MERIGNACAIS	390510240	PEREIRA DA CUNHA DUA Remi	BMF	
501 681	PAU F.C.	2543341785	TURCHI Remy	BMF	

U16 REGIONAL 2 poule A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
514 648	E.S. BUXEROLLES	2545507187	SENECHAL Clement	Modules CFF2	
546 422	E.S. CELLES VERRINES	2544103532	SICART Romain	CFF2	
560 923	G.J. CERIZAY INTERBOCAGE	2543699700	POINCET Arthur	BMF	
525 269	CHAURAY F.C.	1142412773	BERTHEUX Arnaud	Initiateur 1	
561 249	G.J. ESPOIR SUD POITIERS	1129321056	JOUSSELIN Rodolphe	Aucun	
561 253	G.J. MONTASEVRES	1110643920	TEXIER Romuald	Module U19	
561 085	G.J. EVSABB - NUEILLAUBIERS	2544050930	PAINDESSOUS Matheo	Aucun	
548 135	R.C. PARTHENAY VIENNAIS	1192414702	AUBREE Jonathan	BMF	
551 060	G.J. VAL DE VONNE	2544994932	TRIQUARD Aymerick	CFF2	

U16 REGIONAL 2 poule B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
531 736	A.S.P.O. BRIVE	1129329375	CLAUZEL Sandrine	CFF3	
511 449	U.S. CENON	2544361762	MAULIN Tom	Module U9	
514 428	E.S. CHAMPNIERS	2543199521	POT Corentin	CFF3	
553 792	COTEAUX LIBOURNAIS	300544892	ROCHE Ludovic	BMF	
546 431	U.S.E. COUZEIX CHAPTELAT	1100392510	THEVENY Stephane	Modules CFF2	
507 946	S.A. LE PALAIS SUR VIENNE	1110892547	JEANROT David	Modules CFF3	Manque certification
561 171	G.J. NEUVIC ST LEON GRIGNOLS LIMENS	311035488	FAVEREAU Cedric	CFF3	
524 054	PRIGONRIEUX F.C.	360517906	ELOMARI Abdelhak	Modules CFF3	Manque certification
560 928	G.J. SARLAT MONTIGNAC	2543129077	DURAND Camille	BMF	
542 517	TULLE FOOTBALL CORREZE	2546251361	BIVIGOU Dreyfus	CFF3	

U16 REGIONAL 2 poule C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL	2544105917	HUBERT Clement	BMF	
581 833	DOMPIERRE SAINTE SOULLE F.C.	1129342677	TEXIER Karl	Modules CFF2	
507 098	JARNAC SPORTS	1109314022	CHAUVET Eric	AS	
509 442	U.S. LORMONT	2739116060	SANTENAC Dany	BMF	
500 451	MATHA AVENIR	2543463533	PROUX Alban	BMF	
514 415	A.S. MERPINS	2545372038	TORRENT Axel	CFF2	
511 566	PERIGNY F.C.	2543880417	KIBONDZI Dylan	Modules CFF2	
550 807	ROCHEFORT F.C.	1109305797	LARGE Victorien	Initiateur 1	
500 134	S.C. ST JEAN D'ANGELY	2543072291	JUGIE Alexandre	BMF	

U16 REGIONAL 2 poule D - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
525 223	E.S. BLANQUEFORTAISE	350513290	DUPUY Benjamin	BMF	
505 572	R.C. BORDEAUX	370516261	FREDERICKSON Eric	Modules CFF2	
505 837	A.G.J.A CAUDERAN	2338144222	MOUNOURY Nathan	BMF	
505 760	E.S. EYSINAISE	1100928230	BEAUVAL Xavier	Modules CFF2	
521 895	U.S.C. LEOGNAN	2320342384	BESSARION Victor	Modules CFF3	Manque certification
514 619	MAS A.C.	339236131	NAIBO Laurent	CFF3	
582 232	F.C. MEDOC CŒUR ATLANTIQUE	370519015	CHEVALIER Evan	BEF	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	340514463	RABINEAU Matthieu	AS	
551 098	F.C. SUD GIRONDE	300907714	GAILLARD Jacques	Modules CFF2	
561 248	G.J. VALLEE DU LOT	329226371	DARINI Dominique	Initiateur 2	

U16 REGIONAL 2 poule E - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 689	J.A. BIARRITZ	2500706111	DUBOIS Stephane	BMF	Manque formation continue
560 878	G.J. BOE AGEN F.C.	310525534	BENLLOCH Anthony	CFF2	
560 590	G.J. F.C.L.R. - F.C.V.O.	2543521329	FERREIRA DA SILVA David	Modules CFF2	
560 917	G.J. LES RIVES D'OLT 47	2543642230	BERNARD Fabien	Aucun	
530 332	F.C. LESCARIEN	310858256	MAZET Yoann	Aucun	
506 101	E.L. BEARNAIS ORTHEZ	329224782	LE GUEN Morgan	BEF	
526 282	LES BLEUETS NOTRE DAME DE PAU	2959310577	JEAN ELIE Jean Louis	CFF2	
527 825	S.F. PEYREHORADE	2544272855	LAFOND Baptiste	CFF1	
535 772	ST PAUL SPORT	2330010876	ODE Christophe	AS	
500 097	STADE MONTOIS	329223261	GRIBAILLAI Mathias	Modules CFF3	Manque certification

U15 REGIONAL 1 - POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C.	2543283308	GUEBE Jean Karim	BMF	
507 145	BRESSUIRE F.C.	2543061590	LERAY Leo	BEF	
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL	1182423999	VIOLEAU Ludovic	BEF	
581 833	DOMPIERRE SAINTE SOULLE	1101117441	MAUGIS Gregory	BEF	
520 177	C.S. FEYTIAT	1102443153	BOURDON Romain	BMF	
560 360	LIMOGES FOOTBALL	1110642677	VIVOLO Vincent	BMF	Manque formation continue
506 978	NIORT CHAMOIS F.C.	1142412924	CHARRON Damien	DES	
511 566	PERIGNY F.C.	1100781594	GLEMAIN Denis	BEF	
553 111	STADE POITEVIN F.C.	410747491	MINGAM Thomas	BEF	
531 523	A.S. ST PANTALEON DE LARCHE	1112451109	PIERRE Valentin	BMF	

U15 REGIONAL 1 - POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C.	580911879	MAQUIN Richard	BEF	
506 980	E.S.A. BRIVE	2546826486	KOUTAR Walid	BMF	
511 449	U.S. CENON	2543106009	SOPENA Lucien	BMF	
500 211	F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX	339235250	MAVUBA Rio Antonio	DES	
505 610	LIBOURNE F.C.	319209834	BEAU Yannick	BMF	
509 442	U.S. LORMONT	329202909	IDRISSI Driss	BEF	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	2543026355	HERBERT Sam	BEF	
500 021	STADE BORDELAIS	300758909	ARRECHEA Patrick	BEF	
552 085	TRELISSAC ANTONNE F.C.	319201466	REYNET Paul	BEF	
500 440	JEUNESSE VILLENAVE	2543158908	MARTIN Luca	BMF	

U15 REGIONAL 1 - POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
580 598	F.C. BASSIN ARCACHON	2543145161	JABLONSKI Clement	BMF	
505 684	AVIRON BAYONNAIS	2548074268	GONDELE Alexis	BMF	
505 739	J.A. DAX	2543792703	LAULOM Vincent	CFF2	
544 734	F.C. DU LANGONNAIS	329220269	LATRILLE Laurent	AS	
518 856	MARMANDE F.C. 47	2544273883	DUFAYET Dorian	BMF	
582 232	F.C. MEDOC CŒUR ATLANTIQUE	300762926	CAUHAPE David	AS	
506 101	ELAN BERNAIS ORTHEZ	319214364	GRUEL Fabien	BMF	
501 681	PAU F.C.	300528192	ETIENNE Paul	BEF	
550 999	PESSAC F.C.	2543507776	AISSAOUI Mehdi	Modules CFF2	Manque certification
500 097	STADE MONTOIS	1152411405	PIARRINE Philippe	BEES 1	Manque formation continue

U15 REGIONAL 2 - POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 370	A.S. AIXE SUR VIENNE	1102436627	DEBLOOS Quentin	CFF2	
518 051	C.S. LEROY ANGOULEME	2543089787	FODIL Muhammad	BMF	
560 923	G.J. CERIZAY INTERBOCAGE	1182421227	BOSELIN Gregory	Modules CFF2	Manque certification
525 269	CHAURAY F.C.	2543963404	KEITA Fadiala	BEF	
542 564	E.S. GUERETOISE	2543521407	SAMMARTANO Jordan	BMF	
553 245	E.S. LA ROCHELLE	2543388616	RAYMOND Julien	BMF	
519 926	J.S. LIMOGES LAFARGE	2543769274	CAYLA Bastien	CFF2	
507 038	U.E.S. MONTMORILLON	1109308045	SAVATIER Julien	CFF2	
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT	1032114908	YRIARTE Etienne	Modules CFF2	Manque certification
507 008	THOUARS FOOT 79	1122461464	BOUVIER Léo	BMF	

U15 REGIONAL 2 - POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
525 223	E.S. BLANQUEFORTAISE	2543786225	TALEB Wallid	Modules CFF2	Manque certification
525 226	UNION BORDEAUX SAINT JEAN	1986828048	TRAORE Guillaume	BMF	
523 443	E.S. BRUGES	2543307548	GOUAL Said	CFF3	
505 837	A.G.J.A. CAUDERAN	310516183	DAOUDOU Mathieu	CFF2	
560 506	G.J. CHAMIERIS SANILHAC COURSAC	2348029108	PIERRE Marc Antoine	BMF	
505 760	E.S. EYSINAISE	300621496	BOSCHER Patrick	BMF	
509 585	J.A. ISLE	1111421675	MUNOZ Roger	BEF	
505 679	S.A. MERIGNACAIS	2543432222	GREGOIRE Pierre	BMF	
552 605	E.S. SAINTES FOOTBALL	1172418661	SOTTEAU Pierre	Module U15	
505 581	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	329203670	POMIER David	Modules CFF2	Manque certification

U15 REGIONAL 2 - POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 701	ANDERNOS SPORT F.C.	319210662	DUPART David	BMF	
514 041	LES CROISES DE BAYONNE	329212225	BOURDIN Thomas	CFF2	
560 878	G.J. BOE AGEN F.C.	2543865090	ROUGER Alexis	BMF	
525 228	S.A.G. CESTAS	311040040	FAUCHE Michael	Modules CFF1	
524 058	HASPARREN F.C.	320541338	FERREIRA Paul	BEF	
505 814	LA BREDE F.C.	2543731970	CONTE Maxime	BMF	
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET	2544320007	DELBART Enzo	BMF	
581 325	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C.	820660649	THEVENIAU Yohan	BMF	
505 644	J.S. TEICHOISE	390310929	GARCIA Patrick	Initiateur 2	
548 772	VALLEE DU LOT F.C.	2543756110	BAPTISTE Corentin	BMF	

U14 REGIONAL R1 - POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C.	1132422751	CARVILLE Emmanuel	BMF	
507 145	BRESSUIRE F.C.	2544583957	AIRAULT Jules	BMF	
500 111	S.O. CHATELLERAULT	1122459706	COGNEE Tristan	BMF	
520 177	C.S. FEYTIAT	2543833992	TEREYGEOL Mathieu	CFF2	
506 978	NIORT CHAMOIS F.C.	1111421608	POIRAUT Jean-Luc	BEF	
511 566	PERIGNY F.C.	2543371634	BOUZANS Theo	CFF2	
553 111	STADE POITEVIN F.C.	2545072013	SAVIN Bartolome	BMF	
552 605	E.S. SAINTES FOOTBALL	1192417586	QUICHAUD Maxime	Modules CFF2	Manque certification
507 008	THOUARS FOOT 79	2545893463	DURET Joshua	BMF	
520 964	S.C. VERNEUIL SUR VIENNE	1010887195	FRANCOISE Christophe	Initiateur 2	

U14 REGIONAL R1 - POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C.	339234205	LEGAL Renaud	CFF2	Formation BMF
506 980	E.S.A. BRIVE	2368010720	VALENZUELA Nicolas	CFF2	
525 228	S.A.G. CESTAS	2543772981	HAMARD Marc Antoine	BMF	
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL	1192413431	LIMOUSIN Alexandre	BMF	Formation BEF
500 211	GIRONDINS DE BORDEAUX F.C.	339252363	PIGOUT Benoit	BEF	
518 856	MARMANDE F.C. 47	350527267	BUYOYO Guylain	Initiateur 2	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	2543117531	GUILLOT Remi	BEF	
531 523	A.S. ST PANTALEON DE LARCHE	1020584260	LABBE Michael	BEF	Encadre déjà la R1
500 021	STADE BORDELAIS	2543614513	ROBERT Jeremie	BMF	
552 085	TRELISSAC ANTONNE F.C.	310516845	HAMMOUTI Assan	CFF2	

U14 REGIONAL R1 - POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 684	AVIRON BAYONNAIS	360516285	GOURGUES Irvin	BEF	
514 041	LES CROISES DE BAYONNE	2543661768	OSPITAL Damien	CFF2	Formation BMF
560 878	G.J. BOE AGEN F.C.	2544554152	DUMON Nicolas	BMF	
505 739	J.A. DAX	310516017	LEE Mickael	BEF	Encadre déjà la R2
524 058	HASPARREN F.C.	2544945445	FARIA Enzo	BMF	
534 716	HIRIBURUKO AINHARA	2543739326	DELUCINGE Maxime	CFF2	
544 734	F.C. DU LANGONNAIS	2544278734	LECONTE Arnaud	CFF2	
582 232	F.C. MEDOC CŒUR ATLANTIQUE	2544960077	ALONSO Maxance	Modules CFF2	Manque certification
501 681	PAU F.C.	2544202969	BURQUIER Jeremie	CFF2	Manque licence EDUCATEUR FEDERAL
500 097	STADE MONTOIS	390520519	BIREBENT Benjamin	BEF	

U14 REGIONAL R2 - POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 953	G.J. AUNIS AVENIR LALEU	1100784055	PROUX Frederic	BEF	Encadre déjà la R3
549 380	CAP AUNIS A.S.P.T.T.	1129319588	GODIN Olivier	BMF	
560 512	F.C. CHANTELOUP COURLAY CHAPELLE	1112452424	CALOUX Axel	BMF	
552 505	G.J. VIENNE ET MOULIERE CHAUVIGNY	1172419875	ROUMEGIERAS Matthieu	BEF	
561 250	G.J. DISSAY BEAUMONT ST CYR	1110732991	RAPICAULT Dany	Initiateur 2	
561 249	G.J. ESPOIR SUD CHARENTE	1152418326	DEMARCONNAY Cedric	CFF2	
560 801	ETOILE MARITIME F.C.	1109309782	SETILA Karim	Aucun	
542 564	E.S. GUERETOISE	1100645619	DEVAUTOUR Nicolas	Modules CFF2	Manque certification
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT	2543644947	LARGEAU Tom	BMF	
507 850	SAINT PALAIS SPORT	1129340310	BORDRIE Aymeric	Module U13	

U14 REGIONAL R2 - POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
561 227	G.J. AMBARES CARBON BLANC	320535528	VAZ GONCALVES Filipe	CFF2	
525 838	ATUR F.C.	310250613	FURELAUD Pascal	BEF	
525 226	UNION BORDEAUX ST JEAN	1926849828	DE WAEGENAERE Antoine	CFF2	
505 837	AG.J.A. CAUDERAN	350518945	BELLALBA Baptiste	BMF	
521 180	U.S. DONZENACOISE	2546603879	FRANC Thierry	CFF2	
505 610	LIBOURNE F.C.	2543194272	BERNIER David	Module U13	
582 728	U.S. LIMOGES BASTIDE	1338811971	CELEN Gokhan	Modules CFF2	Manque certification
560 360	LIMOGES FOOTBALL	2318035200	SOURY Jean Philippe	BEF	
500 089	O.F.C. DE RUELLE	1180020636	MARCILAUD Jean Louis	Module U13	
505 581	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	390515582	STEPHAN Jordane	Modules CFF2	Manque certification

U14 REGIONAL R2 - POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2020-2021 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 788	LES GENETS D'ANGLET	390510940	ALVERA Laurent	BEF	
560 932	G.J. BASSIN DE LACQ	2543952657	KONAN Datie	BMF	
511 449	U.S. CENON	320536382	DUARTE Christophe	Module U9	
530 633	GARAZI ST JEAN PIED DE PORT	2544467557	SALEGI Aitor	BMF	
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET	2545450233	FONTENAY Celine	BEF	
505 679	S.A. MERIGNACAIS	1495320321	DAVID Florian	BMF	
550 999	PESSAC F.C.	2729115513	PAJANIANDY ALBERT Miles	BMF	
560 527	F.C. PORTE AQUITAINE 47	360523978	LALOGUE Quentin		Formation BMF
535 772	ST PAUL SPORT	370523247	LAFOURCADE Geoffroy	Aucun	
500 440	JEUNESSE VILLENAVE	370519367	TRON Arnaud	BMF	